



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 8 NOVEMBRE 2007,
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, À 20 H**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Raymond Beaudry
- Madame Sonya Pronovost
- Monsieur Jean-Robert Barnes
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Benoît Massicotte
- Monsieur Claude Pintal

réunis sous la présidence de monsieur Marcel P. Marchand, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2007-11-201

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

- 1- Prière.
- 2- Adoption de l'ordre du jour.
- 3- Demande de dérogation mineure pour le 1000-1006 rue Notre-Dame
- 4- Soumission pour la réfection de la toiture du Centre du Tricentenaire et du bureau municipal.
- 5- Levée de l'assemblée

ADOPTÉ unanimement

2007-11-202

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1000-1006,
RUE NOTRE-DAME**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation a été présentée pour autoriser l'agrandissement des bâtiments du 1000 et du 1006 rue Notre-Dame en fonction de marges de recul latérales de 1.5 m du côté est et de 1.23 m du côté ouest, de marges avant de 1.19 m sur la rue Notre-Dame et de 1.23 m sur la rue du Quai;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation porte aussi sur l'agrandissement de plus de 50 % de la superficie au sol du bâtiment existant dérogatoire, sur l'absence d'un espace de chargement et de déchargement hors rue de 15 m sur 3 m et sur l'autorisation d'aménager sept (7) espaces de stationnement au lieu de dix-sept (17);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié le projet d'agrandissement proposé par COOPPLUS lors des réunions du 17 septembre et du 22 octobre 2007 et présenté des modifications aux plans d'origine afin d'assurer une meilleure intégration du bâtiment au patrimoine bâti de la municipalité;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du comité d'urbanisme sont à l'effet d'autoriser les dérogations demandées à la condition que le bâtiment respecte les recommandations de bonification architecturale faites par le comité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont entendu les commentaires des personnes intéressées lors des assemblées du conseil municipal du 1^{er} octobre 2007 et du 22 octobre 2007 et pris connaissance des lettres adressées à la municipalité de Champlain par Me Pierre Bordeleau le 28 septembre, le 19 octobre et le 22 octobre 2007;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain a pris avis auprès de Me Gaétan Chorel;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de COOPPLUS ont présenté un plan modifié pour tenir compte des recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Pintal
APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE la municipalité de Champlain accorde les dérogations demandées et autorise l'agrandissement de plus de 50 % de l'aire au sol originale des bâtiments du 1000 et 1006, rue Notre-Dame en fonction des marges de recul suivantes :

- Marge latérale du côté est 1.5 m
- Marge latérale du côté ouest 1.23 m
- Marge avant 1.19 m sur la rue Notre-Dame et 1.23 m sur la rue du Quai

La municipalité autorise aussi l'exploitation d'un commerce de plus de 100 m² sans aire de chargement hors rue conforme et ayant sept (7) espaces de stationnement conformément aux documents soumis avec la demande.

ADOPTÉ unanimement

2007-11-203

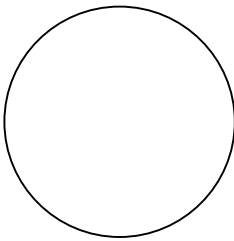
SOUSSION POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU CENTRE DU TRICENTENAIRE ET DU BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE des travaux de remplacement et de recouvrement des toitures du 819 et du 961 rue Notre-Dame sont nécessaires ;

CONSIDÉRANT QUE Couvreur Gregor propose de réaliser les travaux de changement du recouvrement des toitures pour les montants suivants :

4 500 \$ (taxes non incluses) pour le 819, rue Notre-Dame
16 000 \$ (taxes non incluses) pour le 916, rue Notre-Dame

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

QU'un contrat pour la réfection de la toiture du 819 et du 961, rue Notre-Dame soit accordé à Couvreur Gregor pour la rénovation des couvertures au 819 et au 961, rue Notre-Dame.

ADOPTÉ unanimement

2007-11-204

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Marcel P. Marchand, maire

Jean Houde, secrétaire-trésorier